

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 46

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

-----

**ARTICLE 54**

I. – À l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 197,0 »

le nombre :

« 198,0 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, substituer au nombre :

« 172,8 »

le nombre :

« 173,6 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les chiffrages proposés par le Sénat ne sont pas étayés. En outre, les mesures proposées ne sont pas partagées par votre rapporteur qui propose en conséquence le rétablissement des objectifs adoptés par votre assemblée en première lecture.